

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC D'ANTOINE-LABELLE
MUNICIPALITÉ DE LAC-DU-CERF**

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Lac-du-Cerf tenue à la salle municipale de Lac-du-Cerf, au 15, rue Émard, le **mardi 13 décembre 2016, à 19 heures**, ladite assemblée ayant été convoquée selon les dispositions du Code municipal.

Sont présents et forment quorum sous la présidence de la mairesse, Madame Danielle Ouimet

Les conseillers: Caroline Huot, Hugo Bondu, Larry Boismenu
Jacques de Foy, Raymond Brazeau, Stéphane Poirier.

Jacinthe Valiquette, secrétaire-trésorière et directrice générale, est aussi présente.

Ouverture de la séance

La mairesse déclare la séance ouverte à 19 h.

340-12-2016

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par le conseiller Larry Boismenu appuyé par le conseiller Stéphane Poirier et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter l'ordre du jour tel que présenté, à savoir :

**MUNICIPALITÉ DE LAC-DU-CERF
ORDRE DU JOUR
13 DÉCEMBRE 2016 – 19 h**

01. OUVERTURE DE LA SÉANCE
02. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
03. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX):
 - 03.01 Séance ordinaire du 15 novembre 2016
 - 03.02 Séance extraordinaire du 22 novembre 2016
04. ADMINISTRATION GÉNÉRALE
 - 04.01 Registre des comptes à payer au 30 novembre 2016
 - 04.02 Registre des comptes à payer au 13 décembre 2016
 - 04.03 Registre des salaires du 30/10//2016 au 26/11/2016
 - 04.04 Rapport de la secrétaire-trésorière - délégation de compétence
 - 04.05 Déclaration des intérêts pécuniaires des membres du conseil
 - 04.06 Calendrier - Séance du conseil 2017
 - 04.07 Paiement des comptes à payer 2016
 - 04.08 Adoption du budget 2017 – 20 décembre 2016 – 19 h
 - 04.09 Extrait du registre public des déclarations faites par un membre du conseil
 - 04.10 Liste des personnes endettées envers la municipalité
 - 04.11 Union des municipalités du Québec - Renouvellement adhésion 2017
 - 04.12 Fédération Québécoise des municipalités – Renouvellement adhésion 2017
 - 04.13 Offres de services juridiques

- 04.14 Appui à la démarche de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) dans le dossier des hydrocarbures
 - 04.15 Adhésion au programme d'assurances pour les OBNL de l'Union des municipalités du Québec (UMQ)
 - 04.16 Demande d'aide financière au Fonds municipal d'action juridique de l'Union des municipalités du Québec (UMQ)
 - 04.17 Demande d'aide financière au Fonds de défense des intérêts des municipalités de la Fédération québécoise des municipalités
05. SÉCURITÉ PUBLIQUE
- 05.01 Mandat à la MRC d'Antoine-Labelle ayant pour objet la réalisation d'une étude de mise en commun volontaire d'équipements, d'infrastructures, de services ou d'activités en sécurité incendie
06. TRANSPORT
- 06.01 Demande de remboursement – Subvention accordée pour l'amélioration du réseau routier municipal
 - 06.02 Suivi adhésion transport adapté du Transport adapté et collectif d'Antoine-Labelle (TACAL)
 - 06.03 Financement de l'achat d'un camion Western-Star 2018, modèle 4700 SB 4x4 avec équipements de déneigement par l'entremise du fonds de roulement et du surplus réservé caserne et garage
 - 06.04 Adjudication d'un contrat autorisant l'achat d'un camion Western-Star 2018, modèle 4700 SB 4x4 avec équipements de déneigement
 - 06.05 Demande au Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports – Installation de panneaux d'avertissement de présence potentielle de chevreuils et de panneaux PRUDENCE les animaux ne sont pas toujours sur les panneaux
07. HYGIÈNE DU MILIEU
- 07.01 Nomination d'un représentant pour siéger sur le conseil d'administration de la régie intermunicipale des déchets de la Lièvre (RIDL)
08. URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE
09. LOISIRS
- 09.01 Dossier motoneiges
10. CULTURE
11. LACS ET ENVIRONNEMENT
12. AVIS DE MOTION
- 12.01 Avis de motion - Règlement numéro 330-2016 décrétant les taux de taxes, les tarifications et les compensations pour l'exercice financier 2017
13. RÈGLEMENTS
14. VARIA
15. PÉRIODE DE QUESTIONS
16. LEVÉE DE LA SÉANCE.

ADOPTÉE

341-12-2016

Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 15 novembre 2016

Il est proposé par le conseiller Stéphane Poirier appuyé par le conseiller Hugo Bondu et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter, tel que rédigé, le procès-verbal de la séance ordinaire du 15 novembre 2016.

ADOPTÉE

342-12-2016

Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 22 novembre 2016

Il est proposé par la conseillère Caroline Huot appuyé par le conseiller Larry Boismenu et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter, tel que rédigé, le procès-verbal de la séance ordinaire du 22 novembre 2016.

ADOPTÉE

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

343-12-2016

Registre des comptes à payer au 30 novembre 2016

Il est proposé par le conseiller Raymond Brazeau appuyé par le conseiller Stéphane Poirier et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter pour paiement le registre des chèques suivants :

MUNICIPALITÉ DE LAC-DU-CERF			
REGISTRE DES COMPTES À PAYER			
AU 30 NOVEMBRE 2016			
NO CHÈQUE	À	NO. CHÈQUE	TOTAL
P1600607			210,00 \$
M1600608	À	M1600610	19 237,59 \$
P1600611			210,00 \$
P1600612			210,00 \$
C1600613	À	C1600633	34 416,44 \$
L1600634	À	L1600643	11 422,64 \$
P1600644	À	P1600657	8 314,67 \$
CPA1600002			(3,68 \$)
TOTAL			74 017,66 \$

ADOPTÉE

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je soussignée, secrétaire-trésorière et directrice générale de la municipalité de Lac-du-Cerf, certifie qu'il y a des crédits suffisants au budget pour acquitter les dépenses ci-dessus mentionnées.

Signé à Lac-du-Cerf, ce 13 décembre 2016

Jacinthe Valiquette, secrétaire-trésorière et directrice générale.

344-12-2016

Registre des comptes à payer au 13 décembre 2016

Il est proposé par la conseillère Caroline Huot appuyé par le conseiller Stéphane Poirier et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter pour paiement le registre des chèques suivants :

MUNICIPALITÉ DE LAC-DU-CERF			
REGISTRE DES COMPTES À PAYER			
AU 13 DÉCEMBRE 2016			
NO CHÈQUE	À	NO. CHÈQUE	TOTAL
M1600658	À	M1600662	5 230,34 \$
P1600663			210,00 \$
M16000664	À	M1600667	3 399,81 \$
L1600668	À	L1600672	1 427,91 \$
TOTAL			10 268,06 \$

ADOPTÉE

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je soussignée, secrétaire-trésorière et directrice générale de la municipalité de Lac-du-Cerf, certifie qu'il y a des crédits suffisants au budget pour acquitter les dépenses ci-dessus mentionnées.

Signé à Lac-du-Cerf, ce 13 décembre 2016

Jacinthe Valiquette, secrétaire-trésorière et directrice générale.

345-12-2016

Registre des salaires pour la période du 30 octobre au 26 novembre 2016

Il est proposé par le conseiller Hugo Bondu appuyé par le conseiller Jacques de Foy et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'approuver le paiement des registres des chèques salaires pour la période du 30 octobre au 26 novembre 2016, se totalisant 24 074,44\$. Chèques numéro : D1600352à D1600380.

ADOPTÉE

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je soussignée, secrétaire-trésorière et directrice générale de la municipalité de Lac-du-Cerf, certifie qu'il y a des crédits suffisants au budget pour acquitter les dépenses ci-dessus mentionnées.

Signé à Lac-du-Cerf, ce 13 décembre 2016

Jacinthe Valiquette, secrétaire-trésorière et directrice générale.

346-12-2016

Rapport de la secrétaire-trésorière et directrice générale – délégation de compétence

Il est proposé par le conseiller Raymond Brazeau appuyé par le conseiller Larry Boismenu et résolu à l’unanimité des conseillers présents d’approuver le rapport des engagements de délégation de compétence de la secrétaire-trésorière et directrice générale :

MUNICIPALITÉ DE LAC-DU-CERF			
REGISTRE DES BONS DE COMMANDE			
DU 1ER AU 30 NOVEMBRE 2016			
NO CHÈQUE	À	NO. CHÈQUE	TOTAL
ENB1600170	À	ENB1600184	7 896,63 \$
ENB1600185			À VENIR
TOTAL			7 896,63 \$

ADOPTÉE

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je soussignée, secrétaire-trésorière et directrice générale de la municipalité de Lac-du-Cerf, certifie qu’il y a des crédits suffisants au budget pour acquitter les dépenses ci-dessus mentionnées.

Signé à Lac-du-Cerf, ce 13 décembre 2016

Jacinthe Valiquette, secrétaire-trésorière et directrice générale.

347-12-2016

Déclaration des intérêts pécuniaires des membres du conseil

Il est proposé par le conseiller Hugo Bondu appuyé par le conseiller Stéphane Poirier et résolu à l’unanimité des conseillers présents d’accepter, pour dépôt, la déclaration des intérêts pécuniaires des élus municipaux : Danielle Ouimet, Caroline Huot, Hugo Bondu, Larry Boismenu, Jacques de Foy, Raymond Brazeau et Stéphane Poirier.

Que le relevé du secrétaire-trésorier identifiant les élus qui ont déposé leur déclaration d’intérêts pécuniaires soit envoyé au Ministère des Affaires municipales et de l’Occupation du territoire.

ADOPTÉE

348-12-2016

Calendrier – Séance du conseil 2017

CONSIDÉRANT que l’article 148 du *Code municipal du Québec* prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le **calendrier de ses séances ordinaires** pour la prochaine année, en fixant le jour et l’heure du début de chacune;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Caroline Huot appuyé par le conseiller Larry Boismenu et résolu à l’unanimité des conseillers présents que le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour 2017. Ces séances se tiendront :

MUNICIPALITÉ DE LAC-DU-CERF CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRE POUR L'ANNÉE 2017			
Endroit : Centre communautaire Gérald-Ouimet 15, rue Émard, Lac-du-Cerf			
JOUR	DATE	MOIS	HEURE
Mardi	17	janvier	19 h
Mardi	14	février	19 h
Mardi	14	mars	19 h
Mardi	11	avril	19 h
Mardi	9	mai	19 h
Mardi	13	juin	19 h
Mardi	11	juillet	19 h
Mardi	29	août	19 h
Mardi	12	septembre	19 h
Mardi	10	octobre	19 h
Mardi	14	novembre	19 h
Mardi	12	décembre	19 h

Qu'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié conformément à la loi qui régit la municipalité.

ADOPTÉE

349-12-2016

Paiement des comptes à payer 2016

ATTENDU que la secrétaire-trésorière et directrice générale doit faire la fermeture des livres au 31 décembre 2016;

ATTENDU que les factures de la fin décembre 2016 devront de préférence être réglées en décembre 2016 afin de faciliter la fermeture;

Il est proposé par le conseiller Larry Boismenu appuyé par la conseillère Caroline Huot et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la secrétaire-trésorière et directrice générale soit autorisée à effectuer les transferts de fonds nécessaires ainsi que le paiement de tout compte à payer en 2016 et que cette liste de comptes soit présentée à la séance de janvier 2017 pour approbation.

ADOPTÉE

Adoption du Budget 2017– 20 décembre 2016

La séance extraordinaire relativement à l'adoption des prévisions budgétaires 2017 se tiendra le mardi 20 décembre 2016 à 19 heures. Les délibérations du conseil et la période de questions porteront exclusivement sur le budget.

350-12-2016

Extrait du registre public des déclarations faites par un membre du conseil

CONSIDÉRANT que le greffier ou le secrétaire-trésorier doit déposer au conseil un extrait du registre public des déclarations faites par un membre du conseil, depuis la dernière séance au cours de laquelle un tel extrait a été déposé concernant certains dons, marques d'hospitalité ou tous autres avantages (art. 6, al. 4 Loi sur l'éthique).

CONSIDÉRANT que la loi prévoit que les dons, marques d'hospitalité et autres avantages qui doivent être déclarés sont ceux :

- qui ne sont pas de nature purement privée ou visés par le paragraphe 4° du premier alinéa de l'article 6 (qui peuvent influencer l'indépendance de jugement de l'élu dans l'exercice de ses fonctions ou qui risquent de compromettre l'intégrité); et
- dont la valeur excède la valeur fixée au Code d'éthique et de déontologie des élus adopté par la municipalité (laquelle ne peut excéder 200 \$) (art. 6, al. 2 Loi sur l'éthique).

Rappelons que l'acceptation d'un tel don, marque d'hospitalité ou tout autre avantage, quelle que soit sa valeur, est cependant interdite lorsqu'il peut influencer l'indépendance de jugement du membre du conseil dans l'exercice de ses fonctions ou risque de compromettre son intégrité (art. 6, al. 1, par. 4° Loi sur l'éthique).

CONSIDÉRANT que la secrétaire-trésorière et directrice générale affirme n'avoir reçu aucune déclaration au cours de la dernière année;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Larry Boismenu appuyé par le conseiller Raymond Brazeau et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter pour dépôt la déclaration de la secrétaire-trésorière et directrice générale en date du 13 décembre 2016.

ADOPTÉE

351-12-2016

Liste des personnes endettées envers la municipalité

Il est proposé par le conseiller Hugo Bondu appuyé par le conseiller Raymond Brazeau et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter pour dépôt la liste des personnes endettées envers la municipalité en date du 13 décembre 2016 :

Taxes foncières à recevoir totalisant un solde à recevoir avec intérêts de 30 981,07 \$ (Courant, arrérages et intérêts).

Compte à recevoir totalisant un solde à recevoir avec intérêts de 4 999,15\$.

ADOPTÉE

352-12-2016

UMQ – Renouvellement de notre adhésion pour l'année 2017

Il est proposé par le conseiller Jacques de Foy appuyé par le conseiller Larry Boismenu et résolu à l'unanimité des conseillers présents de renouveler notre adhésion à l'Union des municipalités du Québec pour une contribution pour l'année 2017 de 112,68 \$ taxes incluses. Payable en 2017.

ADOPTÉE

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je soussignée, secrétaire-trésorière et directrice générale de la Municipalité de Lac-du-Cerf, certifie qu'il y a des crédits suffisants au budget pour acquitter les dépenses ci-dessus mentionnées.

Signé à Lac-du-Cerf, ce 13 décembre 2016

Jacinthe Valiquette
secrétaire-trésorière et directrice générale.

353-12-2016

FQM – Renouvellement de notre adhésion pour l’année 2017

Il est proposé par la conseillère Caroline Huot appuyé par le conseiller Stéphane Poirier et résolu à l’unanimité des conseillers présents de renouveler notre adhésion à la Fédération québécoise des municipalités pour une contribution pour l’année 2017 de 1 036,91\$ taxes incluses. Payable en 2017.

ADOPTÉE

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je soussignée, secrétaire-trésorière et directrice générale de la Municipalité de Lac-du-Cerf, certifie qu'il y a des crédits suffisants au budget pour acquitter les dépenses ci-dessus mentionnées.

Signé à Lac-du-Cerf, ce 13 décembre 2016

Jacinthe Valiquette
secrétaire-trésorière et directrice générale.

354-12-2016

Marceau Soucy Boudreau avocats - Offres de services 2017

CONSIDÉRANT que quatre firmes d’avocats ont présenté des offres de services professionnels en droit municipal à la municipalité pour l’année 2017 : Marceau Soucy Boudreau avocats, Dunton Rainville avocats, Therrien Couture avocats S.E.N.C.R.L. ;

CONSIDÉRANT que la municipalité a présentement des dossiers en cours avec la firme Marceau Soucy Boudreau avocats;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Larry Boismenu appuyé par le conseiller Stéphane Poirier et résolu à l’unanimité des conseillers présents que le Conseil municipal de Lac-du-Cerf retienne l’offre de services de la firme Marceau Soucy Boudreau avocats pour l’année 2017 (soit un an) au montant de 400,00 \$ plus les taxes applicables, payable en 2017.

ADOPTÉE

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je soussignée, secrétaire-trésorière et directrice générale de la Municipalité de Lac-du-Cerf, certifie qu'il y a des crédits suffisants au budget pour acquitter les dépenses ci-dessus mentionnées.

Signé à Lac-du-Cerf, ce 13 décembre 2016

Jacinthe Valiquette
secrétaire-trésorière et directrice générale.

355-12-2016

Appui à la démarche de la Fédération québécoise des municipalités sur le projet de loi no 106, Loi concernant la mise en œuvre de la Politique énergétique 2030 et modifiant diverses dispositions législatives

CONSIDÉRANT que le 7 juin 2016, le ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles, M. Pierre Arcand, rendait public le projet de loi no 106, Loi concernant la mise en œuvre de la Politique énergétique 2030 et modifiant diverses dispositions législatives;

CONSIDÉRANT que les préoccupations les plus souvent soulevées par le milieu municipal, notamment au regard de ses responsabilités en matière d'aménagement du territoire, de sécurité publique et civile, d'environnement et de développement durable portent sur le développement rapide des ressources énergétiques non renouvelables (gaz de schistes, substances minérales, pétrole conventionnel, etc.);

CONSIDÉRANT qu'il nous apparaît pertinent d'impliquer activement le milieu municipal pour concilier les enjeux environnementaux, sociaux et économiques soulevés par les activités, ce qui n'est pas le cas du projet de loi sur les hydrocarbures;

CONSIDÉRANT que la Fédération québécoise des municipalités (FQM) a présenté son mémoire à la Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles le 17 août dernier;

CONSIDÉRANT que les recommandations du mémoire de la FQM soulèvent les préoccupations des MRC et des municipalités locales en regard de la protection des pouvoirs des instances municipales en aménagement du territoire, de l'autonomie locale et de la protection de l'environnement et de l'eau;

CONSIDÉRANT qu'en réponse aux recommandations formulées par la FQM dans son mémoire, le ministre, M. Pierre Arcand a déposé 80 amendements mineurs au projet de loi no 106 le 29 septembre 2016;

CONSIDÉRANT que le ministre a répondu à certaines demandes formulées par la FQM sans pour autant abolir la présence du développement des hydrocarbures sur l'aménagement du territoire;

CONSIDÉRANT que, lors de l'assemblée générale le 1er octobre dernier, les membres ont adopté une résolution afin de mobiliser la FQM sur les amendements à apporter au projet de loi sur les hydrocarbures;

Il est proposé par le conseiller Jacques de Foy
appuyé par le conseiller Raymond Brazeau
et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

- D'ADOPTER un moratoire de 5 ans sur l'usage des techniques d'extraction des hydrocarbures non conventionnelles, telles que la fracturation hydraulique et la stimulation des puits à l'acide;
- D'ABROGER l'article 246 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme qui donne priorité aux permis miniers, gaziers et pétroliers sur les schémas d'aménagement des MRC de même que sur les règlements de zonage et de lotissement des municipalités;
- D'ACCORDER le pouvoir à la MRC de désigner des zones, où la protection et la production gazières et pétrolières seraient interdites;
- DE DEMANDER au gouvernement d'octroyer aux municipalités le pouvoir de déroger aux normes provinciales prévoyant des distances séparatrices entre les installations des sociétés gazières et pétrolières, les sources d'eau potable et les habitations pour imposer des normes plus sévères lorsqu'elles le jugent nécessaire;
- D'APPUYER activement et concrètement une vaste campagne du « 100 \$ pour Solidarité Ristigouche » afin d'aider cette municipalité à se défendre tout en montrant la désapprobation du monde municipal à l'égard des prétentions de corporation, telle que Gastem;
- DE TRANSMETTRE une copie de la présente résolution à M. Pierre Arcand, ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles, à M. David Heurtel, ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, et à M. Richard Lehoux, président de la FQM.

ADOPTÉE

356-12-2016

Adhésion au programme d'assurances pour les OBNL, de l'UMQ

CONSIDÉRANT que ce Conseil a pris connaissance de l'existence du programme de l'Union des municipalités du Québec relatif aux assurances de dommages pour les organismes à but non lucratif œuvrant sur le territoire de la municipalité de Lac-du-Cerf;

Il est proposé par la conseillère Caroline Huot
appuyé par le conseiller Larry Boismenu
et résolu à l'unanimité des conseillers présents que ce Conseil autorise la municipalité de Lac-du-Cerf à adhérer au programme d'assurances de dommages pour les OBNL, offert par l'intermédiaire de l'Union des municipalités du Québec .

ADOPTÉE

357-12-2016

Demande d'aide financière au Fonds municipal d'action juridique de l'Union des municipalités du Québec (UMQ)

ATTENDU que la municipalité de Lac-du-Cerf est engagée dans des procédures judiciaires l'opposant à Mesdames Roxanne Ménard et Guylaine Fortin;

ATTENDU que les jugements déposé et à venir auront une incidence sur les pouvoirs des municipalités en matière de protection des milieux riverains et de gestion des bâtiments dérogatoires protégés par droits acquis;

ATTENDU que la décision juridique finale aura pour effet de préciser la portée de la discrétion prévue à l'article 227 de la loi sur l'aménagement et l'urbanisme (chapitre A-19.1) et par conséquent l'accès à ce recours pour les municipalités;

ATTENDU que le litige porte sur des questions d'urbanisme pertinentes pour l'ensemble des municipalités du Québec;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jacques de Foy appuyé par le conseiller Larry Boismenu et résolu à l'unanimité des conseillers présents de déposer une demande d'aide financière accompagnée de toutes les pièces justificatives nécessaires auprès du Fonds municipal d'action juridique de l'Union des municipalités du Québec (UMQ).

ADOPTÉE

358-12-2016

Demande d'aide financière au Fonds de défense des intérêts des municipalités de la Fédération québécoise des municipalités

ATTENDU que la municipalité de Lac-du-Cerf est engagée dans des procédures judiciaires l'opposant à Mesdames Roxanne Ménard et Guylaine Fortin;

ATTENDU que les jugements déposé et à venir auront une incidence sur les pouvoirs des municipalités en matière de protection des milieux riverains et de gestion des bâtiments dérogatoires protégés par droits acquis;

ATTENDU que la décision juridique finale aura pour effet de préciser la portée de la discrétion prévue à l'article 227 de la loi sur l'aménagement et l'urbanisme (chapitre A-19.1) et par conséquent l'accès à ce recours pour les municipalités;

ATTENDU que le litige porte sur des questions d'urbanisme pertinentes pour l'ensemble des municipalités du Québec;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Hugo Bondu appuyé par le conseiller Raymond Brazeau et résolu à l'unanimité des conseillers présents de déposer une demande d'aide financière accompagnée de toutes les pièces justificatives nécessaires auprès du Fonds de défense des intérêts des municipalités de la Fédération québécoise des municipalités.

ADOPTÉE

SÉCURITÉ PUBLIQUE

359-12-2016

Mandat à la MRC D'Antoine-Labelle ayant pour objet la réalisation d'une étude de mise en commun volontaire d'équipements, d'infrastructures, de services ou d'activités en sécurité incendie

ATTENDU l'appel de projets pour la réalisation d'étude d'opportunité visant la mise en commun d'une partie ou l'ensemble de l'offre municipale en sécurité incendie publié par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT);

ATTENDU qu'il y a lieu de s'associer dans le but de réaliser une étude d'opportunité visant la mise en commun volontaire d'équipements, d'infrastructures, de services ou d'activités en sécurité incendie et de mandater la MRC d'Antoine-Labelle à titre de responsable de cette étude;

Il est proposé par le conseiller Jacques de Foy appuyé par le conseiller Raymond Brazeau et résolu à l'unanimité des conseillers présents de mandater la MRC d'Antoine-Labelle pour présenter et réaliser le projet d'étude visant la mise en commun volontaire d'équipements, d'infrastructures, de services ou d'activités en sécurité incendie au MAMOT.

ADOPTÉE

TRANSPORT

360-12-2016

Demande de remboursement dans le cadre du Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal

Nom de la municipalité : **Lac-du-Cerf**

Lieu des travaux : **chemin Gareau**

Types de travaux admissibles : **remise en état de la structure, rechargement de concassé, profilage de fossés et installation de ponceaux**

Coût total des travaux : **27 217,20 \$**
Montant de la subvention : **17 000,00 \$**

Il est proposé par le conseiller Larry Boismenu appuyé par le conseiller Stéphane Poirier et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

« Que le conseil approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur le ou les chemins pour un montant subventionné de **17 000,00 \$**, conformément aux exigences du ministère des Transports. »

« Que les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur la ou les routes dont la gestion incombe à la municipalité et que le dossier de vérification a été constitué. »

ADOPTÉE

Suivi adhésion transport adapté du Transport adapté et collectif d'Antoine-Labelle (TACAL)

Madame Isabel Vaillancourt, directrice générale, au Transport adapté et collectif d'Antoine-Labelle (TACAL) nous informe dans une lettre en date du 2 décembre 2016 qu'elle a reçu la réponse de la municipalité de Mont-Laurier, ville mandataire du transport adapté pour le TACAL, concernant notre demande d'adhésion au service.

La ville de Mont-Laurier désire attendre l'analyse du TACAL concernant l'adhésion potentielle de l'ensemble des municipalités au transport adapté avant d'aller de l'avant avec l'adhésion d'une nouvelle municipalité au service. En effet, cette analyse est prévue dans le plan de transport du TACAL pour 2017. Le dépôt de l'analyse est prévu également en 2017.

Dans sa lettre de réponse, la municipalité a également souligné son désir que la répartition des coûts du service soit majorée selon le kilométrage parcouru.

Un suivi du déroulement des travaux ainsi que de nouveaux scénarios budgétaires nous seront proposés en 2017.

361-12-2016

Financement de l'achat d'un camion Western-Star 2018, modèle 4700 SB 4x4 avec équipements de déneigement par l'entremise du fonds de roulement et du surplus réservé caserne et garage

Il est proposé par le conseiller Jacques de Foy appuyé par le conseiller Larry Boismenu et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'acheter d'Équipements Lourds Papineau Inc. un camion Western-Star 2018, modèle 4700 SB 4x4 avec équipements de déneigement au prix de 229 119,30\$, plus les taxes fédérale et provinciale (263 429,92 \$).

Il est, de plus, décrété un emprunt temporaire d'une somme de 210 000,00 \$ à même le fonds de roulement et d'une somme de 30 546,62 \$ à même le surplus réservé caserne et garage pour effectuer le paiement comptant du coût d'acquisition dudit camion Western-Star 2018, modèle 4700 SB 4x4 avec équipements de déneigement au montant de 240 546,62 \$, la différence de 22 883,30 \$ représentant la remise de TPS (11 455,97\$) et d'une partie de la TVQ (11 427,33\$);

Il est également résolu de rembourser cet emprunt au fonds de roulement et au surplus réservé caserne et garage sur une période de cinq (5) ans, de 2017 à 2021 inclusivement, par versements de 42 000\$ au fonds de roulement pour les cinq (5) ans et par versements de 6 109,34 \$ la première année et 6 109,32 \$ les quatre (4) années suivantes au surplus réservé caserne et garage.

ADOPTÉE

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je soussignée, secrétaire-trésorière et directrice générale de la Municipalité de Lac-du-Cerf, certifie qu'il y a des crédits suffisants au budget pour acquitter les dépenses ci-dessus mentionnées.

Signé à Lac-du-Cerf, ce 13 décembre 2016

Jacinthe Valiquette
secrétaire-trésorière et directrice générale.

Adjudication d'un contrat autorisant l'achat d'un camion Western-Star 2018, modèle 4700 SB 4x4 avec équipements de déneigement

CONSIDÉRANT que la municipalité a procédé à un appel d'offres 2016-10 en vue d'acquérir un camion de marque Western-Star 2016 ou plus récent, modèle 4700 SB 4x4 avec équipements de déneigement;

CONSIDÉRANT que trois soumissionnaires ont déposé des soumissions, dans les délais prescrits, soit :

- Centre du camion 2009 inc.
- Équipements Lourds Papineau inc.
- Camion Freightliner Mont-Laurier inc.

CONSIDÉRANT que la municipalité a procédé à l'ouverture des soumissions conformément à son appel d'offres;

CONSIDÉRANT que lors de la vérification de conformité des soumissions déposées, le Conseil municipal a jugé qu'une seule soumission était conforme aux exigences contenues à l'appel d'offres 2016-10;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Raymond Brazeau appuyé par le conseiller Larry Boismenu et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'octroyer le contrat pour l'achat d'un camion de marque Western-Star 2018, modèle 4700 SB 4x4 avec équipements de déneigement au plus bas soumissionnaire conforme, soit : Équipement Lourds Papineau inc., et ce, selon les termes du document d'appel d'offres portant le numéro 2016-10 pour un montant total de 263 429,92 \$ se détaillant comme suit :

Camion Western-Star 2018, modèle 4700 SB 4x4	129 512,50 \$
Équipements	99 606,80 \$
<hr/>	
Sous-Total sans taxes	229 119,30 \$
TPS	11 455,97 \$
TVQ	22 854,65 \$
<hr/>	
Coût total	263 429,92 \$

Il est également résolu à l'unanimité des conseillers présents que la mairesse, madame Danielle Ouimet, ainsi que la secrétaire-trésorière et directrice générale, madame Jacinthe Valiquette, soient autorisées à signer au nom de la Municipalité de Lac-du-Cerf tous les documents relatifs au présent contrat d'achat.

ADOPTÉE

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je soussignée, secrétaire-trésorière et directrice générale de la Municipalité de Lac-du-Cerf, certifie qu'il y a des crédits suffisants au budget pour acquitter les dépenses ci-dessus mentionnées.

Signé à Lac-du-Cerf, ce 13 décembre 2016

Jacinthe Valiquette
secrétaire-trésorière et directrice générale.

363-12-2016

Demande au Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports – Installation de panneaux d'avertissement de présence potentielle de chevreuils et de panneaux PRUDENCE les animaux ne sont pas toujours sur les panneaux

CONSIDÉRANT que chaque année plusieurs chevreuils se font tuer en face du 177, Route 311 à Lac-du-Cerf et qu'il y a **urgence** que des panneaux soient installés;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal craint pour la sécurité des usagers de la route et déplore la mort de cervidés;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jacques de Foy appuyé par le conseiller Hugo Bondu et résolu à l'unanimité des conseillers présents que les élus municipaux de Lac-du-Cerf demande au Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports l'installation de panneaux d'avertissement de présence potentielle de chevreuils et de panneaux «PRUDENCE les animaux ne sont pas toujours sur les panneaux» avant d'arriver au 177, Route 311 où la présence de chevreuils est très abondante et où chaque année il se tue des dizaines de cerfs.

ADOPTÉE

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je soussignée, secrétaire-trésorière et directrice générale de la Municipalité de Lac-du-Cerf, certifie qu'il y a des crédits suffisants au budget pour acquitter les dépenses ci-dessus mentionnées.

Signé à Lac-du-Cerf, ce 13 décembre 2016

Jacinthe Valiquette
secrétaire-trésorière et directrice générale.

HYGIÈNE DU MILIEU

364-12-2016

Nomination d'un représentant pour siéger sur le conseil d'administration de la Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre (RIDL)

ATTENDU les discussions lors du conseil de la MRC d'Antoine-Labelle du 28 juin 2016 et du conseil de la MRC du 23 novembre 2016 quant à la facturation relative à la révision du PGMR;

ATTENDU qu'afin d'assurer une cohésion des décisions prises par le conseil de la MRC d'Antoine-Labelle et la Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre (RIDL) la municipalité de Lac-du-Cerf soulève qu'il est souhaitable de désigner la mairesse à titre de représentant(e) officiel(le) de la RIDL;

Il est proposé par la conseillère Caroline Huot appuyé par le conseiller Larry Boismenu et résolu à l'unanimité des conseillers présents de nommer madame Danielle Ouimet, la mairesse de la municipalité Lac-du-Cerf afin de siéger au conseil d'administration de la RIDL et de nommer monsieur Raymond Brazeau comme substitut, et ce, à compter du 1er janvier 2017.

Il est de plus résolu d'abroger la résolution 035-02-2016 (résolution nommant le représentant actuel).

ADOPTÉE

LOISIRS

365-12-2016

Dossier motoneiges – Entente entre la Municipalité de Lac-du-Cerf et le Club de Motos-Neige Anti-Loups inc.

Il est proposé par le conseiller Hugo Bondu appuyé par la conseillère Caroline Huot et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser la mairesse, madame Danielle Ouimet, à signer pour et au nom de la Municipalité de Lac-du-Cerf, l'entente entre la Municipalité de Lac-du-Cerf et le Club de Motos-Neige Anti-Loups inc.

ADOPTÉE

AVIS DE MOTION

366-12-2016

Avis de motion – Règlement 330-2016 décrétant les taux de taxes, de tarification et de compensation pour l'exercice financier 2017

La mairesse explique le projet de règlement et une copie du projet de règlement 330-2016 est mise à la disposition du public.

Avis de motion est, par les présentes, donné par le conseiller Jacques de Foy voulant qu'à une séance ultérieure il soit adopté un règlement 330-2016 décrétant les taux de taxes, de tarification et de compensation pour l'exercice financier 2017.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions a été mise à la disposition du public présent.

367-12-2016

Levée de la séance

Il est proposé par le conseiller Stéphane Poirier appuyé par le conseiller Jacques de Foy et résolu à l'unanimité des conseillers présents de lever la séance. Il est 19 h 24.

ADOPTÉE

Danielle Ouimet
maïresse

Jacinthe Valiquette
secrétaire-trésorière et directrice générale

Je, Danielle Ouimet, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.

Danielle Ouimet
maïresse.